



Syndicat TMT

Traitement-Messagerie-Transport

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

☎ 01 44 62 12 35

☎ 01 44 62 12 43

✉ sudtmt@sudptt.fr

ACP BONDY LA VERITE RIEN QUE LA VERITE

LICENCIEMENT DE YOUNES ROUHI

Nous n'avons pas oublié le brief du 23 décembre 2017, où l'encadrement a annoncé aux collègues sa mise à pied conservatoire pour suspicion de vol d'une cinquantaine de colis. Des bruits de couloirs ont été propagés condamnant Younes, avec des soit disant preuve vidéos irréfutables à 99,9%. Au vue de la maigreur du dossier durant les deux entretiens préalables La Poste avait changé de chef d'inculpation passant de vol à erreurs de procédures ayant entraînés la perte de colis.

Le 19 septembre 2018 le verdict du TGI tombe : relaxe pour faute de preuve, rien sur les vidéos !!!

Lors de la dernière instance CHSCT, SUD a demandé une communication à l'ensemble du personnel de la DOT COLIS sur la décision du jugement TGI qui innocente notre camarade Younes.

Grace à cette décision de justice, il attaquera La Poste au tribunal des Prud'hommes pour obtenir réparation de cette injustice.

Dès le début, vous avez été nombreux à vous mobiliser pour soutenir votre collègue, bravo pour votre solidarité, SUD à toujours défendu la présomption d'innocence et vous accompagnera dans toutes vos luttes pour faire respecter vos droits.

MOBILISATION POUR QUE LA VILLE DE FONTENAY SOUS BOIS NE SOIT PAS SOUS-TRAITEE ET DES RENFORTS SUPPLEMENTAIRES POUR LA PERIODE

Suite à l'arrivée d'un nouveau chef d'établissement Monsieur JOAO, les collègues attendaient une vraie rupture avec l'ancien directeur.

Au lieu de cela, une organisation période a été proposée à une dizaine de postiers livrant Fontenay sous Bois : laisser leur tournée aux sous-traitants et renforcer divers positions de travail dans l'agence sans aucune contrepartie concernant leurs emports, bonus et challenge. La réponse est **NON !!!**

A partir de là, le personnel s'est réuni en salle de pause et a demandé une information sur les moyens qui seront mis en place pour la période : forcé de venir s'expliquer, le DCL annonce que les mêmes moyens que l'année dernière seront mis en place : soit 6 CDD pour une trentaine de circuits !!!

S'en est suivi deux jours de débrayage avec comme victoire l'embauche de 11 CDD, des véhicules supplémentaires et sans perte de salaire, preuve que nous pouvons gagner collectivement !

Pour donner plus de force au syndicat et avoir plus de représentants du personnel, vote SUD aux élections professionnelles à partir du 03 décembre 2018.